Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260520-20260611_BIS-DE

# COMMUNE DE PLUHERLIN
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

**PRÉSENTS** : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, JAGUT Nolwenn, GARÇON Bénédicte, QUENARDEL François, HERRAULT Pascal, BARBIN Françoise, MAGNEN Franck, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, CHAUSSEREAU Sandrine, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie.

**POUVOIRS :** M. ONIMUS Rémy donne pouvoir à M. Gildas POSSÉMÉ. M. Jean-Michel VIDUS donne pouvoir à M. Jean-Paul FRÉOUX. Mme BARBIN Françoise donne pouvoir à Isabelle GUILLET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** QUELLEC Lydie

***2026.06.11 Gestion de la cantine et de garderie : reconduction des conventions de mise à disposition du personnel de l'OGEC de l'Ecole Saint Gentien pour l'année Scolaire 2026-2027***

La commission « affaires scolaires et périscolaires » s'est réunie le 12 mai dernier afin de mettre à jour les documents relatifs à la gestion de la cantine et de la garderie.
Elle a examiné la proposition de reconduction des conventions entre l'OGEC de l'école Saint Gentien et la Commune de PLUHERLIN. Ces conventions sont basées sur une estimation en amont du coût de la mise à disposition du personnel :

- Cantine : nombre de semaines d'école par an X nombre total d'heures de mise à disposition du personnel par semaine X coût moyen horaire du personnel soit 36 semaines x 13,25h x 14.34€ = 6 840.18€
- Garderie : nombre de semaines d'école par an X nombre total d'heures de mise à disposition du personnel par semaine X coût moyen horaire du personnel soit 36 semaines x 17h x 14.34€ = 8 776.08€

**Sur proposition de la commission « affaires scolaires et périscolaires » le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année scolaire 2026-2027 les conventions avec l'OGEC de l'école Saint Gentien telles que figurant en annexe.**

*Annexe 3 : conventions*

*Fait et délibéré en séance publique*
*les jours, mois et an ci-dessus*

*Pour extrait certifié conforme*

**Lydie QUELLEC**
**La secrétaire de séance**

**Jean-Pierre GALUDEC,**
**Le Maire**

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.05.22 13:35:53 +02'00'